

OU EST LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ?

Licenciements massifs en vue dans les FONGECIF !

Menace sur l'emploi dans les OPCO !

Pour les salariés des OPCA, OPACIF, FONGECIF, des échéances approchent à grands pas :

- La transformation des OPCA en OPCO avec des fusions et des mouvements de personnel fait craindre des licenciements massifs
- La transformation des FONGECIF en CPIR désignées Associations de Transition Professionnelle avec la disparition de la mission Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) et la création de nouvelles missions.
- Disparition des OPACIF et suppression des postes en lien avec le CIF, le CPF et le CEP

Nous, salariés, sommes toujours tenus dans l'ignorance de ce qui se décide dans la coulisse entre le Ministère Pénicaud et France Compétences notamment.

Les premiers dommages collatéraux de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel sont subis par les salariés en charge de la mettre en œuvre.

Entre la suppression du CIF, la privatisation du CEP, la baisse de la collecte et des moyens alloués par le Ministère via les COM, c'est près de 50% des salariés sur tout le territoire qui seront touchés.

3 000 salariés délogés de par la LOI !

Est-ce ainsi que nous pouvons choisir notre avenir professionnel !

Pour pouvoir choisir, nous voulons :

- Avoir TOUTES les informations et Connaître le schéma de transformation de nos structures avec les répercussions sur les emplois,
- nouvelles missions susceptibles de créer des emplois dans nos structures,
- Avoir connaissance des postes qui se créent dans certains OpCo pour pouvoir nous positionner prioritairement,
- Que nos partenaires institutionnels, y compris l'État, s'engagent à reprendre les salariés qui perdront leur emploi,
- Être reclassés prioritairement avec le maintien de nos conditions salariales et nos avantages acquis,
- Obtenir des garanties sur le maintien de nos conditions de travail, de notre lieu de prise de poste,

Parce que, notre avenir professionnel :

- C'est garder notre emploi
- C'est avoir le droit d'être informés dans la transparence.
- C'est être prioritaire sur les emplois de notre branche et de notre réseau,
- C'est d'avoir accès à une Bourse de l'emploi nationale

Les parlementaires doivent connaître les conséquences de la Loi.

**Nous exigeons la hausse des moyens alloués via les COM
Et l'abrogation de la Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel.**

Montreuil, le 18 octobre 2019